

RAPPORT ANNUEL

2016-2017

Adopté le 19 décembre 2017
Publié le 20 décembre 2017
ISBN 978-2-9812439-8-0



Commission scolaire • Région-de-Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 16-17

Mot du président et du directeur général	3
Notre organisation	5
Clientèle	5
Personnel.....	5
Comité de régie	5
Conseil des commissaires	6
Reddition de comptes.....	7
Résultats	7
Plans de lutte contre l'intimidation et la violence	9
Gestion et contrôle des effectifs.....	10
Responsable du code d'éthique et de déontologie des commissaires.....	11
Loi sur les contrats de service de 25 000 \$ et plus	11
Objectifs et principes de la répartition des revenus (ressources).....	11
Rapport annuel du protecteur de l'élève	13
Comité de parents	15
Comité consultatif des services aux élèves HDAA	16
Nos états financiers 16-17	18
Dépenses par nature.....	18
Sources de revenus	18
Dépenses par secteur d'activités.....	18
Nos coups de chapeau	19
Reconnaissance	20
Partenariats.....	21

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



GILLES NORMAND
PRÉSIDENT



ANDRÉ LAMARCHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rétrospectivement, nous pouvons dire que l'année 2016-2017 a été sous le signe de la progression. Une progression d'abord constatée dans notre développement organisationnel, grâce à une démarche d'amélioration continue. Celle-ci nous a notamment permis de voir :

- ♦ à la certification de 10 nouveaux gestionnaires de niveau bronze dans le cadre du programme *Lean Master*;
- ♦ au lancement d'une communauté de pratique dans laquelle 19 gestionnaires s'investissent pour échanger sur les meilleures pistes d'action en matière d'amélioration continue;
- ♦ à l'avancement de nombreux chantiers visant la résolution de problèmes ou l'amélioration des processus au sein de notre organisation.

Une progression observée aussi dans l'évolution de nombreux projets essentiels à notre milieu et au bien-être de nos élèves, comme :

- ♦ la modification des territoires d'appartenance des écoles primaires Champlain et du Saint-Esprit, Eymard et Pie-X-de l'Assomption ainsi que de la Maisonnée et des Aventuriers afin de faire face à l'augmentation de 1130 élèves prévue d'ici 2020-2021,
- ♦ le lancement des travaux de construction de la surface synthétique multisports à l'école secondaire du Triolet,
- ♦ le financement accordé par le gouvernement du Québec pour la construction d'un gymnase à l'école Pie-X-de-l'Assomption et pour l'agrandissement de l'école primaire Jean-XXIII.

Enfin, une progression sur certains plans plus administratifs avec :

- ♦ une hausse de près de 500 nouveaux élèves dans les établissements,
- ♦ l'adoption d'un budget équilibré pour l'année 17-18, après cinq ans de compressions,
- ♦ la composition du nouveau comité de répartition des ressources (CRR) et l'établissement des objectifs et priorités de la répartition budgétaire 17-18 pour répondre aux exigences de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (projet de loi 105) et au principe de subsidiarité.

Il va sans dire que la dernière année a de plus été marquée par une analyse approfondie des résultats obtenus par nos élèves et par un processus consultatif d'importance auprès de notre personnel et des conseils d'établissement afin de déterminer les éléments à prendre en compte dans l'élaboration de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Ce cheminement, tout en concertation, nous amènera par la suite à préciser les objectifs et les cibles à se fixer en lien avec la réussite afin de guider les établissements dans la mise en œuvre de leur projet éducatif.

L'analyse effectuée jusqu'à présent nous permet déjà de constater une amélioration de nos taux de réussite aux épreuves obligatoires du primaire ainsi qu'une diminution de notre taux de sortie sans diplôme, ni qualification au profit de la persévérance. Malgré certaines données encourageantes nous positionnant au-dessus de la moyenne québécoise du réseau public dans certaines épreuves uniques ministérielles, les efforts devront se poursuivre au secondaire avec la collaboration de tout un chacun afin de voir à la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Et comme cette réussite est au cœur de toutes nos actions, c'est avec grande fierté que nous avons pris part à la cérémonie honorant la première cohorte de finissants du programme Accès 5. Ce programme de réussite éducative, piloté par la Maison Jeunes-Est, en partenariat avec l'école secondaire de la Montée, la CSRS et la Fondation pour les élèves de la CSRS, a en effet permis à 29 élèves à risque de décrochage d'aller au bout de leur parcours secondaire. Une réussite sur toute la ligne pour l'ensemble des partenaires, des élèves et de la communauté!

Nous pouvons donc dire mission accomplie pour cette année transitoire qui a rapproché encore un peu plus notre organisation de nos prochains objectifs. Le nouveau directeur général, qui sera en poste l'an prochain, aura ainsi tous les atouts en poche pour que la CSRS poursuive sa lancée en soutenant la réussite du plus grand nombre d'élèves, jeunes et adultes!



Gilles Normand
Président



André Lamarche
Directeur général

NOTRE ORGANISATION

CLIENTÈLE

La CSRS compte près de **24 000 élèves** répartis dans 37 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 école pour rattachés, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre d'éducation des adultes et 2 écoles spécialisées.

NIVEAU	%
Préscolaire (4-5 ans)	8 %
Primaire	42 %
Secondaire	24 %
Adultes	14 %
Professionnel	11 %

PERSONNEL

La CSRS se classe **3^e employeur public** en importance en Estrie. Elle a employé près de **3 500 personnes** en 2016-2017. Ce chiffre inclut le personnel régulier à temps plein et à temps partiel ainsi que le personnel temporaire et suppléant.

PERSONNEL	%
Cadre	3 %
Professionnel	4 %
Enseignant	60 %
Personnel de soutien	33 %

COMITÉ DE RÉGIE

Le Comité de régie est un comité consultatif auprès de la Direction générale composé des directeurs de services, des directeurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que d'un directeur du primaire et d'un directeur du secondaire. Ce groupe de 15 personnes assure la réalisation d'un plan de travail annuel et assiste le directeur général dans la mise en œuvre des orientations de la commission scolaire.

- **ANDRÉ LAMARCHE**, directeur général
- **CARL MERCIER**, directeur général adjoint à l'administration
- **LISA RODRIGUE**, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
- **LISE FONTAINE**, adjointe exécutive à la direction générale
- **DIANE BLAIS**, directrice du Service des communications
- **DONALD LANDRY**, secrétaire général au Service du secrétariat général et directeur adjoint du Service des communications
- **JULIE BOIVIN**, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire
- **ISABELLE BOUCHER**, du Service des ressources éducatives
- **DANIEL SAMSON**, directeur du Service des ressources humaines
- **PAULE CORRIVEAU**, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
- **FRANÇOIS BÉRARD**, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
- **JULIE CARON**, directrice du Service de la formation professionnelle et du Centre 24-Juin
- **CÉLINE CARON**, directrice du Service de l'éducation des adultes et du Centre Saint-Michel
- **LUC MICHAUD**, directeur de l'école primaire des Deux-Rives
- **PASCALE BILODEAU**, directrice de l'école secondaire Mitchell-Montcalm

CONSEIL DES COMMISSAIRES

La Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke est administrée par un Conseil des commissaires composé de 12 commissaires élus et de quatre commissaires nommés par le Comité de parents.



GILLES NORMAND
PRÉSIDENT COMITÉ EXÉCUTIF
ET CONSEIL DES COMMISSAIRES



CHANTAL L'ESPÉRANCE
VICE-PRÉSIDENTE CONSEIL
DES COMMISSAIRES, CIRC. 5



SIMON FILTEAU
VICE-PRÉSIDENT COMITÉ EXÉCUTIF, CIRC. 8



MAXIM BEUREGARD-DIONNE
COMMISSAIRE, CIRC. 9



PIERRE BLAIS
COMMISSAIRE, CIRC. 10



SYLVIE BOUCHER
COMMISSAIRE, CIRC. 6



PIERRE-OLIVIER DUGAS
COMMISSAIRE, COMITÉ EXÉCUTIF, CIRC. 2



MARIE-CLAUDE DUPUIS
COMMISSAIRE-PARENT EHDA



VIOLAINE FRANCHOMME-FOSSÉ
COMMISSAIRE-PARENT AU SECONDAIRE



MARYSE GAUDEAU
COMMISSAIRE, CIRC. 1



HÉLÈNE LAUZIER
COMMISSAIRE, COMITÉ EXÉCUTIF, CIRC. 7



CHRISTELLE LEFÈVRE
COMMISSAIRE, CIRC. 3



ANNICK MARTINET
COMMISSAIRE, COMITÉ EXÉCUTIF, CIRC. 11



LYNE MOREAU
COMMISSAIRE, CIRC. 4



PIERRE MYRE
COMMISSAIRE-PARENT AU PRIMAIRE,
COMITÉ EXÉCUTIF



BA NDIAGA
COMMISSAIRE-PARENT
(À PARTIR DU 15 NOV. 2016)

RÉSULTATS

Nombre de données sont analysées périodiquement par la CSRS pour broser le portrait de l'organisation, notamment en matière de diplomation et de qualification, de taux de réussite ou encore de taux de sortie sans diplôme, ni qualification. L'étude de ces données, jumelée aux constats issus de la recherche, offre une vision claire des défis à relever.

C'est en s'appuyant sur ces résultats que la CSRS a entamé cette année l'élaboration de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Cet outil, qui succédera au plan stratégique 2009-2014, mettra en place une approche axée sur la gestion des résultats, donnant ainsi à l'organisation l'éclairage nécessaire à la prise de décision et aux choix d'actions pour atteindre les cibles directement liées à la réussite. Pour y arriver, la CSRS a réalisé ce printemps une consultation auprès du personnel et des conseils d'établissement afin de valider un certain nombre d'éléments à considérer dans cette opération.

La démarche entreprise permettra ultimement de déterminer les balises qui encadreront les projets éducatifs des équipes-école afin de contribuer collectivement à la progression des résultats de la CSRS par la réussite du plus grand nombre d'élèves.

ÉTAT DE SITUATION

TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES OBLIGATOIRES (MINISTÉRIELLES) DU PRIMAIRE*			
Discipline et niveau	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017
Français 4 ^e année - Lecture	91,21 %	88,12 %	88,55 %
Français 4 ^e année - Écriture	86,67 %	88,54 %	90,09 %
Français 6 ^e année - Lecture	84,58 %	91,76 %	90,03 %
Français 6 ^e année - Écriture	91,23 %	91,63 %	94,49 %
Mathématique 6 ^e année - Résoudre	86,57 %	76,51 %	88,82 %
Mathématique 6 ^e année - Raisonner	80,71 %	74,49 %	82,30 %

*Ces résultats sont ceux des élèves inscrits pendant l'année scolaire correspondante (Données CSRS).

**TAUX DE RÉUSSITE
AUX ÉPREUVES UNIQUES (MINISTÉRIELLES)
DU SECONDAIRE***

	Juin 2015		Juin 2016		Juin 2017	
	CSRS	Province (Public)	CSRS	Province (Public)	CSRS	Province (Public)
Science et technologie	66,6 %	59,6 %	71,6 %	68,0 %	82,9 %	79,2 %
Mathématique CST	64,3 %	59,3 %	82,1 %	77,0 %	74,1 %	67,8 %
Mathématique SN	89,4 %	85,8 %	92,3 %	89,4 %	73,1 %	60,1 %
Histoire et éducation à la citoyenneté	75,5 %	73,9 %	88,9 %	81,8 %	78,3 %	75,6 %
Français Écriture	74,7 %	74,0 %	78,6 %	76,2 %	77,9 %	75,3 %
Anglais de base Inter. orale	92,2 %	95,0 %	96,0 %	95,7 %	92,3 %	95,5 %
Anglais de base Écriture	90,4 %	90,1 %	90,6 %	91,4 %	90,2 %	90,5 %
Anglais enrichi Compréhension	92,4 %	93,7 %	88,3 %	92,9 %	78,5 %	91,4 %
Anglais enrichi Écriture	97,9 %	96,4 %	91,2 %	96,6 %	90,5 %	96,4 %

*Ces résultats sont ceux des élèves inscrits pendant l'année scolaire correspondante. Données tirées du système Charlemagne du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

TAUX DE DIPLOMATION ET QUALIFICATION CSRS

Cohorte	5 ans	6 ans	7 ans
Cohorte 2006 –	Juin 2011 : 61,1 %	Juin 2012 : 73,3 %	Juin 2013 : 77,5 %
Cohorte 2007 –	Juin 2012 : 59,9 %	Juin 2013 : 70,8 %	Juin 2014 : 74,8 %
Cohorte 2008 –	Juin 2013 : 58,0 %	Juin 2014 : 71,3 %	Juin 2015 : 75,3 %
Cohorte 2009 –	Juin 2014 : 57,6 %	Juin 2015 : 71,4 %	N. D.
Cohorte 2010 –	Juin 2015 : 62,1%	N. D.	N. D.

Source : *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, MEES, édition 2016*

TAUX DE SORTIE SANS DIPLÔME, NI QUALIFICATION

	2008-09 Bilan 4	2009-10 Bilan 4	2010-11 Bilan 4	2011-12 Bilan 4	2012-13 Bilan 4	2013-14 Bilan 4	2014-15 Bilan 4
CSRS	24,1	24,4	18,2	21,5	19,5	21,2	19,8
Estrie – public	24,2	23,2	19,5	21,0	19,0	21,1	20,2
Québec – public (72 CS)	21,3	20,1	18,6	18,4	17,8	N.D.	N.D.
Ensemble du Québec	18,4	17,4	16,2	16,2	15,2	14,1	13,5

Source : Indicateurs nationaux, AGIR, MESS, mai 2017.

PLANS DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Vingt-cinq établissements sur 46, soit une proportion de 54 %, n'ont rapporté aucun incident à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke en lien avec l'intimidation et la violence en 2016-2017. Pour 20 % des établissements, soit 9 écoles sur 46, les déclarations fournies concernaient un ou deux incidents dans l'année.

Le protecteur de l'élève a quant à lui traité 4 plaintes comportant des allégations d'intimidation ou de violence. Deux d'entre elles ont été déposées par les parents d'élèves agresseurs et ont été réglées. Dans les deux autres cas, l'enquête du protecteur de l'élève a démontré que des mesures adéquates avaient été prises par les directions d'école concernées. Aucune recommandation n'a donc été formulée par le protecteur de l'élève en matière d'intimidation et de violence.

Les efforts se sont cependant poursuivis dans l'ensemble des établissements en ce qui concerne la prévention, notamment par le biais des actions suivantes : activités sur le civisme et l'inclusion, sensibilisation avec la police communautaire, intervention ciblée, communication aux parents, révision du code de vie, formation et sondage pour modifier et ajuster le plan d'action.

Les actions reliées à l'intervention ont, quant à elles, été les suivantes : mesures de soutien, rencontre avec les élèves, communication ou rencontre avec les parents, acte de réparation, contrat d'engagement, retrait d'activité, gestes de réparation, engagement écrit, intervention de la personne désignée de la CSRS, rencontre avec la police communautaire, rencontre de soutien, contrôle de l'environnement, suspension interne et externe, transfert d'école, plainte à la police.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, adoptée le 5 décembre 2014, exige que chacun des organismes sous la responsabilité du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit informé de son niveau d'effectif respectif pour la période visée par le contrôle des effectifs. Vous trouverez ci-dessous les données transmises au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la dernière période couverte à la CSRS.

À noter que les variations entre la cible et l'effectif au 31 mars 2017 s'expliquent notamment par l'ajout de 2 nouvelles écoles, l'augmentation de clientèle ainsi que par l'ajout de ressources en service direct à l'élève à la suite de l'arrivée des nouvelles mesures gouvernementales. Malgré cet état de fait, la CSRS a réussi à maintenir une diminution du nombre d'effectifs du personnel d'encadrement ainsi que du personnel d'entretien.

CIBLE ÉTABLIE PAR LE MINISTRE (JANVIER À DÉCEMBRE 2014)

	Heure travaillées	Heures suppl.	Total d'heures rémunérées
1. Personnel d'encadrement	202 705,38	0,00	202 705,38
2. Personnel professionnel	251 564,94	976,73	252 541,67
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00
4. Personnel enseignant	2 128 731,52	440,19	2 129 171,71
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	997 073,05	2 676,00	999 749,04
6. Agent de la paix	0,00	0,00	0,00
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	253 027,35	3 615,60	256 642,95
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00
Total	3 833 102,24	7 708,52	3 840 810,75

RÉALISATION CSRS (AVRIL 2016 À MARS 2017)

	Heures travaillées	Heures suppl.	Total d'heures rémunérées	Écart avec la cible
1. Personnel d'encadrement	195 111,60	0,00	195 111,60	-7593.78
2. Personnel professionnel	263 096,66	1 318,30	264 414,96	11873.29
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Personnel enseignant	2 266 012,38	486,56	2 266 498,94	137327.23
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 050 041,44	2 065,93	1 052 107,37	52358.33
6. Agent de la paix	0,00	0,00	0,00	0,00
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	248 945,59	2 924,74	251 870,33	- 4772,62
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 023 207,67	6 795,54	4 030 003,21	189 192,46

RESPONSABLE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Pour l'année scolaire 2016-2017, le président du Comité de gouvernance et d'éthique, M. Gilles Normand, signale qu'il n'y a eu aucune plainte traitée en lien avec le [Code d'éthique et de déontologie des commissaires](#).

LOI SUR LES CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 \$ ET PLUS

Au mois de décembre 2014, le gouvernement québécois adopte la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE). Cette loi établit des mesures particulières applicables aux contrats de service qu'une commission scolaire entend conclure pendant les périodes soumises à des mesures de contrôle de l'effectif, entre autres, en assujettissant leur conclusion à une autorisation du Conseil des commissaires.

Cette autorisation pouvant être déléguée au Comité exécutif ou à la Direction générale, selon le montant, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) adopte le *Règlement de délégation de pouvoirs d'autoriser et de conclure certains contrats de service*, en août 2015. Ce règlement s'harmonise au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs aux diverses instances de la CSRS*, en vigueur depuis juillet 1998.

En conformité avec le 2^e alinéa de l'article 20 de la LGCE, la CSRS déclare avoir conclu neuf (9) contrats de service de 25 000 \$ et plus entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, pour la somme totale de 543 475,32 \$. Ce montant inclut un (1) seul contrat conclu avec une personne physique, d'une valeur de 25 000 \$.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA RÉPARTITION DES REVENUS (RESSOURCES)

(SUBVENTIONS, PRODUIT DE LA TAXE SCOLAIRE ET AUTRES REVENUS)

Avant l'entrée en vigueur du projet de loi n° 105, modifiant la Loi sur l'instruction publique, en décembre 2016, les commissions scolaires étaient tenues, selon l'article 275, d'établir, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements.

Cette répartition devait être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, de la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre et des conventions de gestion et de réussite éducative conclues entre la commission scolaire et ses établissements. La répartition devait également prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités.

Dans un souci de saine gestion des fonds publics, la CSRS avait déjà établi des règles et [des critères de répartition équitable](#) des ressources inspirées des modes de répartition du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Voici le détail des objectifs et principes de répartition des ressources qui prévalaient à la CSRS avant l'entrée en vigueur du projet de loi n° 105.

OBJECTIFS DU MODE DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

- ◆ Assurer l'équité dans la répartition des ressources en basant celle-ci sur des critères rationnels et mesurables.
- ◆ Assurer la prévisibilité des allocations par des règles claires et connues.
- ◆ Assurer la transparence du processus d'allocation des ressources.
- ◆ Prendre en compte les caractéristiques des milieux, notamment la défavorisation, la répartition des points de services.
- ◆ Assurer un ajustement régulier des allocations en fonction des variations de clientèle.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE RÉPARTITION DES RESSOURCES À LA CSRS (SECTEURS DES JEUNES, DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE)

- ◆ La CSRS prélève, à même ses allocations et le produit de la taxe scolaire, les sommes nécessaires à l'organisation des services éducatifs et complémentaires centralisés et à la coordination de l'ensemble de ses activités.
- ◆ La CSRS s'assure de respecter intégralement le budget alloué par le MEES au transport scolaire.
- ◆ En continuité, les directions font part à la CSRS des besoins de leur établissement pour chaque catégorie de personnel et pour le perfectionnement. Ces besoins sont analysés dans l'établissement des règles de répartition des ressources de la commission scolaire.
- ◆ Les ressources humaines et financières de la CSRS sont réparties entre les établissements selon des critères préétablis, mesurables, connus et les besoins identifiés. Selon le cas, on utilisera un ou plusieurs des éléments suivants comme base de répartition des ressources : notamment le nombre d'élèves, le nombre de postes d'enseignants, les ETP (équivalent temps plein), l'indice de défavorisation, la surface de l'unité.
- ◆ Les règles budgétaires font l'objet d'une révision annuelle par un comité de gestionnaires formé de représentants de toutes les sphères d'activités de la CS. Elles sont adoptées par le Conseil des commissaires sur proposition de la direction générale après consultation du CCG, du comité de parents, du comité des ressources financières.
- ◆ Les principes de répartition font l'objet d'une révision au besoin et, le cas échéant, elles sont adoptées par le Conseil des commissaires sur proposition de la direction générale après consultation du CCG, du comité de parents, du comité des ressources financières et des conseils d'établissement.
- ◆ Pour chaque unité tout déficit est reporté l'année suivante et fait l'objet d'un plan de redressement.
- ◆ Dans certains cas, afin de permettre une optimisation des ressources, une ponction a priori est faite sur les allocations spécifiques ou supplémentaires pour assurer un service centralisé de coordination ou de soutien direct aux écoles et centres et, le cas échéant, pour assumer les bénéfices marginaux. Le solde de ces allocations est distribué intégralement aux établissements.
- ◆ Si, pour des raisons hors du contrôle de la CSRS, des allocations spécifiques ne peuvent être dépensées dans les secteurs d'activités déterminés, elles sont redistribuées en fonction des besoins et des priorités en lien avec leur vocation d'origine.
- ◆ Les soldes non utilisés des allocations allouées aux unités (surplus) sont inclus au surplus/déficit accumulé de la CSRS. À noter que dans le cadre des conventions de gestion et de réussite éducative, des montants pourraient être retournés aux établissements. Le solde des fonds propres demeure aux écoles et centres.
- ◆ Les montants provenant des sources externes peuvent être conservés à l'école à l'exception des revenus nets de location où une ponction de 36 % de ces derniers est prise pour compenser la dépense énergétique additionnelle. De plus, les sommes externes reçues par les établissements concernant des

revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- une clause de finalité (utilisation des ressources),
 - une clause temporelle (période d'utilisation des ressources),
 - des clauses de reddition de comptes qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions.
- ♦ Les frais de surveillance et d'encadrement du midi sont gérés par le Service des ressources financières et du transport scolaire afin de permettre la création d'un fonds de prévoyance permettant d'assurer un soutien aux familles en difficulté. Le résiduel est distribué équitablement aux établissements.
 - ♦ Chaque conseil d'établissement de la CSRS reçoit la même allocation pour son fonctionnement.

PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES À LA CSRS (SECTEURS DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE)

- ♦ La formation professionnelle et la formation générale des adultes sont financées à la hauteur des besoins nécessaires à leur fonctionnement.
- ♦ Les centres assument leurs dépenses incluant les avantages sociaux à l'exception de la conciergerie et des ouvriers d'entretien.
- ♦ Les sommes reçues pour la FP et la FGA sont redistribuées aux centres. Une portion de la taxe scolaire est allouée aux centres en fonction d'une grille paramétrée.

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

Au cours de la période mentionnée en titre, j'ai traité trente-neuf (39) plaintes et six (6) demandes d'information.

Sur les trente-neuf (39) plaintes :

- ♦ Dix (10) plaintes ont été redirigées vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.
- ♦ Des vingt-neuf (29) autres plaintes, deux (2) étaient irrecevables et vingt-sept (27) ont été jugées recevables :
 - Quinze (15) ont été réglées avec l'aide de la direction d'école concernée et/ou du Secrétariat général et de divers services de la Commission scolaire ;
 - Deux (2) ont été retirées après que des explications aient été fournies au plaignant ;
 - Deux (2) ont été rejetées après enquête ;
 - Quatre (4) ont été transmises au secrétaire général afin qu'elles soient traitées comme une demande de révision de décision ;
 - Quatre (4) ont fait l'objet d'une fin d'intervention.

Le tableau ci-dessous indique la nature des plaintes jugées recevables et des demandes d'information.

NATURE	DEMANDES D'INFORMATION	PLAINTES
Allégations d'intimidation ou de violence		4
Changement d'école, de classe		3
Classement	1	3
Directives ou règles de fonctionnement		2
Inscription	1	
Plainte contre une direction	1	1
Plainte contre un(e) enseignant(e)	2	3
Plan d'intervention	1	1
Services complémentaires EHDAA	1	1
Suspension		1
Transferts administratifs		6
Transport		4
TOTAL	7	29

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence. Parmi les plaintes traitées, quatre (4) comportaient des allégations d'intimidation ou de violence. Deux d'entre elles ont été déposées par les parents d'élèves agresseurs et ont été réglées. Dans les deux autres cas, mon enquête a démontré que des mesures adéquates avaient été prises par les directions d'école concernées. Je n'ai donc pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation et de violence.

Au cours de l'année scolaire 2016-17, j'ai été en contact avec plusieurs directions d'écoles ainsi qu'avec des intervenants de divers services de la Commission scolaire. Je tiens à souligner leur disponibilité ainsi que leur célérité dans le suivi de mes nombreuses demandes. Je les remercie d'avoir ainsi grandement facilité mes interventions.

Je remercie également Me Dominique Paillé qui agit comme Protecteur de l'élève substitut.

27 septembre 2017

M^e Christian Beaudry
Protecteur de l'élève

COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents (CP) a tenu 10 rencontres régulières durant l'année 2016-2017 s'échelonnant du mois de septembre 2016 au mois de juin 2017. Les priorités et les mandats qui suivent ont guidé les activités du Comité de parents.

MANDATS

- ◆ Formation pour tous les parents de la CSRS,
- ◆ Suivi de l'application de la gratuité scolaire, conformément à l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique, notamment les frais pour la surveillance du midi au primaire et les frais d'animation du midi au secondaire,
- ◆ Maintien des échanges d'informations entre les délégués.

PRIORITÉS

- ◆ Suivi des impacts des compressions budgétaires concernant les services aux élèves et les différents frais chargés aux parents,
- ◆ Suivi de la progression des frais chargés aux parents tels que les frais pour la surveillance du midi, le service de garde et le transport scolaire,
- ◆ Représentation et mobilisation pour s'assurer que l'éducation soit une priorité pour le gouvernement provincial,
- ◆ Information et diffusion de l'information quant à la réforme de la gouvernance scolaire,
- ◆ Bonifier les moyens de communication pour informer la majorité des parents de la CSRS,
- ◆ Suivi sur les mesures favorisant la persévérance scolaire,
- ◆ Bonifier la structure de formation pour les parents.

DOSSIERS TRAITÉS

Au cours de l'année, le comité de parents a traité les dossiers suivants :

- ◆ Consultation sur la réussite éducative
- ◆ Consultation sur la révision des territoires d'appartenance
- ◆ Ateliers de travail pour le Plan d'action du comité de parents (formations, communications, fonctionnement du comité de parents)
- ◆ Création de 2 nouveaux comités de travail : comité d'uniformisation pour la présentation des budgets par les directions des comités d'établissement et comité pour la révision de la formation aux nouveaux membres des CÉ
- ◆ Réflexions concernant l'anglais intensif et création d'un comité de travail
- ◆ Colloque national « Le projet éducatif au cœur de la communauté »
- ◆ Résolution en lien avec la sécurité des élèves autour de l'école C
- ◆ Présentation de la planification pour l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- ◆ Calendriers des écoles Enfants-de-la-Terre et Goéland
- ◆ Consultation du Plan triennal de la répartition des immeubles
- ◆ Formation de la FCPQ sur les budgets dans les écoles
- ◆ Présentation des frais chargés aux parents

- ◆ Révision des règles de Régie interne du comité de parents
- ◆ Présentation du budget 2017-2018 de la CSRS
- ◆ Préparation en vue des AGA dans les écoles en septembre

Judith Lavallée,
Présidente

Pour consulter le bilan complet, [cliquez ici](#).

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) a tenu son assemblée générale annuelle le 3 octobre 2016, suivie de 6 rencontres régulières et d'une rencontre extraordinaire s'échelonnant du mois de novembre 2016 au mois de juin 2017. Les mandats et priorités suivants ont guidé les activités du CCSEHDAA :

MANDATS

- ◆ Donner son avis à la CSRS sur la politique d'organisation des services éducatifs aux EHDAA ;
- ◆ Donner son avis au comité de répartition des ressources et à la CSRS sur l'affectation des ressources financières pour les services aux EHDAA ;
- ◆ Donner son avis à la CSRS sur son Plan d'engagement vers la réussite ;
- ◆ Le CCSEHDAA peut aussi donner son avis à la CSRS sur l'application du plan d'intervention (PI) d'un EHDAA.

PRIORITÉS

- ◆ Finalisation du sondage sur la démarche du PI au secondaire;
- ◆ Clarification des étapes Pré-PI;
- ◆ Rédaction d'un guide de préparation du parent au PI;
- ◆ Instauration d'un système de réseautage en lien avec les EHDAA;
- ◆ Révision des « Règles de Régie Internes » du CCSEHDAA;
- ◆ Vérification de l'application du modèle de réponse à l'intervention sur le terrain et progression des EHDAA;
- ◆ Rédaction d'un document d'information sur la structure de la CSRS et les services d'adaptation scolaire.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS SÉLECTIONNÉES

- ◆ Budget de la CSRS pour les ressources affectées aux services aux EHDAA;
- ◆ Présence des parents aux guichets d'orientation;
- ◆ Motivation des EHDAA (vocations et anglais intensif);
- ◆ Formation des intervenants;
- ◆ Disparité des services entre les écoles.

DOSSIERS TRAITÉS

Les priorités et préoccupations ci-haut mentionnées étant trop nombreuses pour être toutes traitées en une année, les objets de travail suivants ont été sélectionnés pour l'année 2016-2017 :

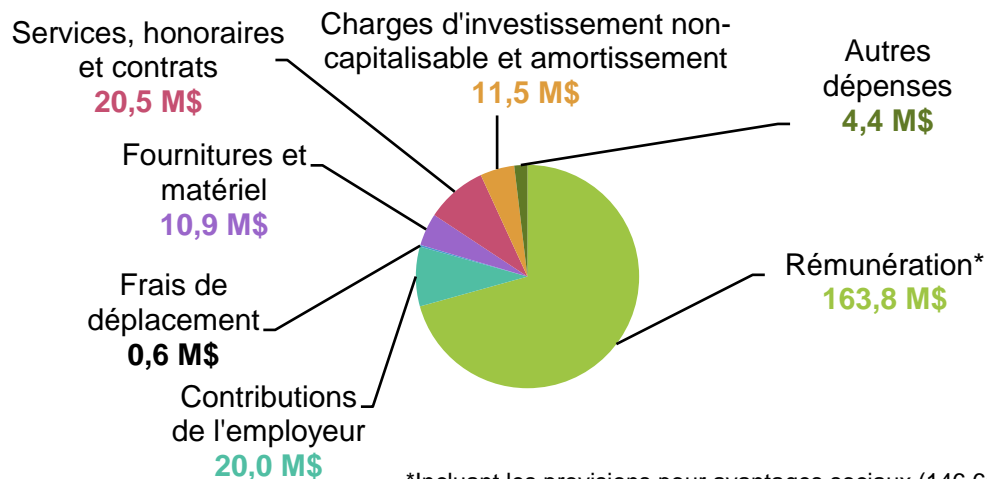
- ◆ Formation des nouveaux membres-parents;
- ◆ Présentation des demandes de révision relatives aux services aux EHDAA (2015-2016) ;
- ◆ Présentation des ressources financières affectées aux EHDAA ;
- ◆ Consultation au sujet du plan d'effectifs 2017-2018;
- ◆ Rédaction d'un guide d'explication des services aux élèves en difficulté s'adressant aux parents des élèves n'ayant pas de PI;
- ◆ Rédaction d'un guide s'adressant aux parents d'élèves avec un PI;
- ◆ Finalisation des recommandations pour le sondage sur la démarche du PI au secondaire;
- ◆ Représentation des parents d'EHDAA sur les comités du Conseil des commissaires;
- ◆ Protecteur de l'élève et mécanisme des plaintes à la CSRS;
- ◆ Composition du CCSEHDAA

Marie-Claude Dupuis,
Présidente CCSEHDAA

Pour consulter le bilan complet, [cliquez ici](#).

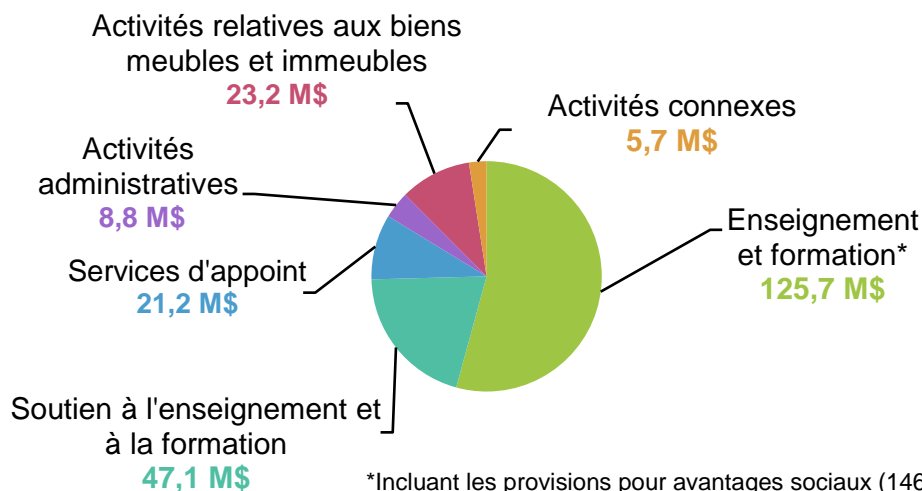
NOS ÉTATS FINANCIERS 16-17

DÉPENSES PAR NATURE



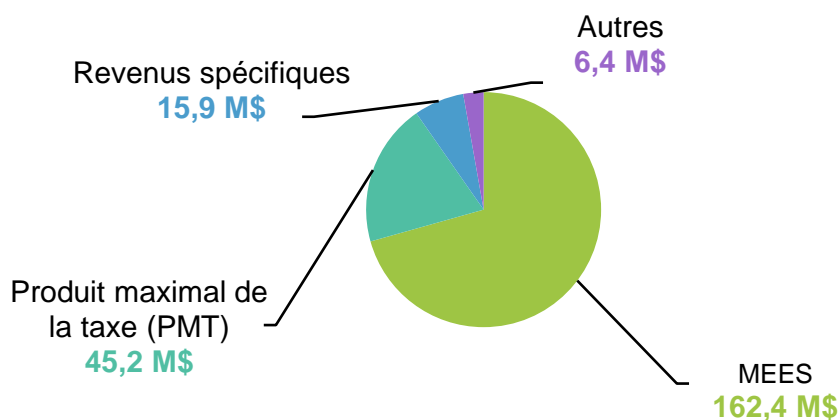
*Incluant les provisions pour avantages sociaux (146 608,91 \$)

DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVÉS



*Incluant les provisions pour avantages sociaux (146 608,91 \$)

SOURCES DE REVENUS



NOS COUPS DE CHAPEAU

Chaque année, de nombreux élèves, employés ou projets de la CSRS se distinguent. Voici un survol de quelques coups de chapeau de l'année :

- ◆ **82 élèves lauréats** dans les catégories **Défi, Engagement et Excellence** au **16^e Gala des Bravos**, mettant en lumière la réussite sous toutes ses formes à la CSRS, du primaire jusqu'à la formation aux adultes;
- ◆ **29 élèves finissants** de l'école secondaire de la Montée honorés par le **programme Accès 5**;
- ◆ Kamila Jelinek, élève au PEI à l'école internationale du Phare, sélectionnée pour représenter le Canada au **Championnat international des jeux mathématiques et logiques** à Paris;
- ◆ Elliot Christin et Jasmin Ricard, de l'école des Enfants-de-la-Terre, et Mathilde St-Jean Perron, de l'école secondaire du Triolet, sélectionnés pour l'**Expo-sciences pancanadienne**. Mathilde St-Jean Perron, lauréate de la **médaille de bronze** dans la catégorie Junior à cette compétition nationale;
- ◆ Méliane Lagrandeur, de l'école primaire du Sacré-Cœur, sélectionnée pour prendre part à la **Grande finale internationale de la La Dictée P.G.L.**;
- ◆ Daniel Dupont et Simone Comtois-Hubert, élèves et apprentis-chefs du Centre de formation professionnelle 24-Juin, lauréats du **premier prix de la compétition nationale des Fous du fromage**;
- ◆ Des élèves de l'école primaire des Aventuriers et des écoles secondaires de la Montée et Mitchell-Montcalm sur le podium à la **Finale nationale de robotique pédagogique**;
- ◆ L'école internationale du Phare lauréate du **prix « Bénévole Jeunesse »** au Gala annuel des bénévoles de la Fondation du Chus;
- ◆ Laura Cotnoir, finissante au PEI, Diane Manseau, enseignante à l'école primaire Alfred-DesRochers, Yann Lamy, enseignant à l'école secondaire du Triolet, et Sylvain Raby, imprimeur à l'école secondaire Mitchell-Montcalm, récipiendaires d'un **Mérite estrien**;
- ◆ Nathalie Boucher, entraîneuse féminine par excellence, et Lukas Boulanger, élève athlète masculin de 5^e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études, tous deux de l'école secondaire du Triolet, récompensés au **34^e Gala du Réseau du sport étudiant du Québec**;
- ◆ Les musiciens de l'école Mitchell-Montcalm raflant **14 notes d'or et une note d'argent** au **Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec** ainsi que **deux notes d'or** au **JazzFest**;
- ◆ Le projet «Le Coup de Pouce : être au chaud, c'est gratuit», des élèves en adaptation scolaire de l'École secondaire du Triolet (Formation préparatoire au travail), **lauréat local et régional du Défi OSEntreprendre**;
- ◆ La Drumline de l'école internationale du Phare obtenant la **première position, classe intermédiaire**, au dernier **Championnat Québécois de drumlines**;
- ◆ L'école Mitchell-Montcalm, avec le **concours littéraire Sors de ta bulle**, lauréate du **prix Robert-Bourassa**, offert par le ministère de la Culture et des Communications;
- ◆ Près de **80 élèves en adaptation scolaire** des écoles secondaires relevant le défi de **l'Amicale de robotique 2017 de la CSRS**;
- ◆ Alexandra Archambault et Elodie Roy, du Centre de formation professionnelle 24-Juin, lauréates du **concours national Chapeau, les filles!**;
- ◆ Deux élèves de l'école des Enfants-de-la-Terre ainsi que deux élèves du Centre Saint-Michel lauréats du **Concours de poèmes et d'arts visuels EVB** (Établissements verts Brundtland) du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie;

- ◆ Le projet « Je bouge et je m'alimente sainement », de l'école de l'Écollectif, nommé grand gagnant des **bourses Cœur et berlingot**, soulignant les saines habitudes de vie chez les élèves;
- ◆ Élisabeth Vachon, élèves finissante en Lancement d'une entreprise au Centre de formation professionnelle 24-Juin, obtenant le **prix Persévérance** à l'occasion du **Gala Reconnaissance Estrie 2017** de la Chambre de commerce de Sherbrooke.
- ◆ La classe de 4^e et de 5^e année de l'école Saint-Antoine, **lauréate du prix de l'Inspiration** lors de la **compétition provinciale de robotique de First Lego League**;
- ◆ Les équipes Hypériorion 3360, de l'école secondaire de la Montée, Harfangs 3117, de l'école secondaire du Triolet, pour leurs performances respectives en **quart de finale et en demi-finale de la Compétition de Robotique First**;
- ◆ Etc.

RECONNAISSANCE

La CSRS tient à reconnaître l'apport indéniable de son personnel dans la réussite de ses élèves. Le dévouement et l'engagement de ces femmes et ces hommes, qui voient de près ou de loin au dépassement des élèves, se doivent d'être soulignés. Encore cette année, plusieurs membres du personnel ont reçu une marque de reconnaissance à cet égard, soit :

- ◆ **82 employés – 20 ans de service;**
- ◆ **43 employés – 25 ans de service;**
- ◆ **25 employés – 30 ans de service;**
- ◆ **57 employés quittant vers une retraite bien méritée.**

La CSRS décerne également des **Prix d'excellence** à des employés qui se distinguent par leur impact sur les élèves, les parents et leurs collègues, en étant des modèles dans leur milieu, en exerçant une influence bénéfique sur les élèves, en rayonnant à l'intérieur de la CSRS et en ayant à leur actif des réalisations concrètes qui font appel à l'audace. [Voici les récipiendaires de l'année](#) :

- ◆ **Marie-Pierre Tardif**, directrice à l'école LaRocque
- ◆ **Brigitte Rouillard**, enseignante en arts plastiques à l'école Mitchell-Montcalm
- ◆ **José Rochefort**, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives
- ◆ **Le Groupe d'enseignants d'éducation physique et à la santé du primaire**
- ◆ **Mathieu Lefavre**, entraîneur de football à l'école du Triolet

Si la CSRS est une organisation d'importance en Estrie, c'est aussi parce qu'elle sait s'allier de précieux **ambassadeurs** qui croient en la réussite des jeunes du secteur public afin de leur permettre de réaliser leurs rêves et de devenir les adultes autonomes, compétents et responsables dont le Québec de demain a tant besoin. [Voici les ambassadeurs de l'année](#) :

- ◆ **Marc Perron**, président de la Fondation Santé globale
- ◆ **Angèle Séguin**, directrice artistique du Théâtre des Petites Lanternes
- ◆ **Serge Sylvain**, directeur général de Défi Polyteck

La CSRS compte également chaque année sur de précieuses personnes bénévoles qui s'engagent activement dans la vie de ses établissements. La **soirée Reconnaissance** de la CSRS leur est en grande partie dédiée. Cette année, **69 bénévoles** y ont été honorés.

PARTENARIATS

Reconnue pour son dynamisme, la CSRS est fière des partenariats développés avec plus d'une cinquantaine d'organisations au cours des années.

INSTITUTIONNEL

- ◆ Ville de Sherbrooke
 - Service de police de la Ville de Sherbrooke;
 - Société de transport de Sherbrooke;
 - Sherbrooke Ville en santé;
 - Etc.
- ◆ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS)
 - Santé publique et programmes jeunesse;
 - Centre jeunesse de l'Estrie;
 - Centre de réadaptation Estrie;
 - Centre Notre-Dame de l'Enfant;
 - Etc.

CULTUREL

- ◆ Comité de la culture de Sherbrooke;
- ◆ Événements culturels (Off Festival, Festival-concours de musique de Sherbrooke, Semaine sherbrookoise des rencontres interculturelles, etc.);
- ◆ Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE);
- ◆ Etc.

SPORTIF

- ◆ Excellence sportive Sherbrooke;
- ◆ Fédérations sportives sherbrookoises et estriennes;
- ◆ Mérite sportif de l'Estrie.

ÉDUCATION

- ◆ Commissions scolaires de la région et FCSQ;
- ◆ Université de Sherbrooke :
 - Chaire de recherche sur l'engagement, l'intégration et la réussite des élèves;
 - Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant;
 - Table de pilotage PEPS-Chaire;
 - Etc.
- ◆ Cégep de Sherbrooke;
- ◆ Université Bishop's;
- ◆ CTREQ;
- ◆ Fondation André et Lucie Chagnon;
- ◆ Etc.

COMMUNAUTAIRE, PHILANTHROPIQUE ET AUTRES

- ◆ Initiative sherbrookoise en développement des communautés (ISDC)
- ◆ Tables de concertation (TÉCIÉ, TECFE, Ascot en santé, etc.);
- ◆ Fondations et OBNL (Fondation pour les élèves de la CSRS, Centraide, Fondation Santé globale, Fondation Rock-Guertin, etc.);
- ◆ Carrefour jeunesse-emploi;
- ◆ Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé;
- ◆ Service d'aide aux Néo-Canadiens;
- ◆ Accès 5, Maison Jeunes-Est, Maison de la famille;
- ◆ Technoscience Estrie;
- ◆ Etc.

2016-2017

